



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240612-ARRETE\_SUBV-AU



Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire  
Article L 2122-22 du CGCT

-----  
Plan 5000 terrains de sport  
Axe 3 : Equipements structurants

-----  
Année 2024  
-----

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de construction d'une nouvelle salle des sports rue Joliot Curie pour un montant de travaux estimé à 4 447 700 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports rue Joliot Curie, une subvention au titre du Plan 5000 terrains de sport – Axe 3 : équipements structurants, pour l'année 2024 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

-Coût estimé des travaux	: 4 447 700 € HT
-Subvention attendue	: 400 000 €
-Autres financements : département	: 600 000 €
-Autres financements : région	: 200 000 €
-Autres financements : Etat	: 150 000 €
-Autofinancement de la commune	: 3 097 700 € HT

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiées aux subventions de l'Agence Nationale du Sport.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 12 juin 2024

Le Maire,  
Alain MENSION

*Publié sur le site internet de la commune le 13 juin 2024*